



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du lundi 8 décembre 2025,  
tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église  
Ouest, à Sainte-Rita.

### Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur René Malenfant	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
Madame France Gagnon	conseillère au siège # 4
Monsieur Jacques Gagnon	conseiller au siège # 6

### Est absent :

Monsieur Francis Belisle	conseiller au siège # 5
--------------------------	-------------------------

Les membres présents forment le quorum.

➤ *Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.*

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

### 2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre 2025
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Liste des comptes
7. Transferts de crédits
8. Correspondances
9. Offre de service année 2026 -DHC Avocats
10. Paiement des congés maladies et mobiles pour l'année 2025
11. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2025
12. Calendrier des séances du conseil municipal 2026
13. Priorité de la Sureté du Québec 2026
14. Dépôt d'information -Dépenses Elections municipales 2025
15. Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses des conseillers (ères) élus (es) et du maire
16. Avis de motion et présentation du projet de règlement # 319 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (# 306)

### 17. Budget

- 17.1 Adoption des salaires des employés pour l'année 2026
- 17.2 Adoption des dons, abonnements et cotisations pour l'année 2026
- 17.3 Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2026

### 18. Dossier

- 18.1. Voirie été, hiver
- 18.2. Étangs
- 18.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
- 18.4. Comité des Loisirs
- 18.5. La Bibliothèque
- 18.6. Habitations Premier Jalon
- 18.7. Corporation Touristique
- 18.8. Cuisine Collective
- 18.9. Action municipale et famille
- 18.10. Jardins Rita de Cascia
- 18.11. Cimetière l'héritAGE

### 19. Varia

20. Période de questions
21. Clôture de la session



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que proposé après y avoir ajouté les 2 points suivants au Varia :

- 19.1. Appui au projet ACTES -Projet régional en compostage et récupération CSFL (Basques et Temiscouata)
- 19.2. Demande de publicité -Feuilleton paroissial du Secteur des Belles-Vues

Adoptée

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers:

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### 4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

### 5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 260 741,38\$.

### 6. COMPTES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO ENVIROLAB	analyse eau	391.37
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces et accessoires	430.85
UNORIA COOPÉRATIVE	tuyau flexible pour cheminée	865.65 \$
BOUTIQUE FREDHOBBY ENR.	installation windows 11 sur portable	86.23 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	diesel, mazout fournaise,	4 310.91 \$
ÉQUIPEMENT SMS	pièces et accessoires	5 860.97 \$
FQM	préparation de plans et devis	290.03 \$
FOND D'INFORMATION TERRITOIRE	mutation	18.00 \$
GROUPE AUTO SOLUTION	pièces et accessoires	332.06 \$
MACPEK	pièces	482.88 \$
MUNICIPALITÉ ST-CYRIEN	dîner nouveaux élus	124.12 \$
SIGMA AUTOMATISATION	capteur ultrasons avec cable	1 355.56 \$
<b>Total</b>		<b>14 548.63 \$</b>

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** les comptes au montant de 14 548,63 \$ soient approuvés et payés.

Adoptée

*Certificat de disponibilité de crédits*

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 14 548,63\$.  
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

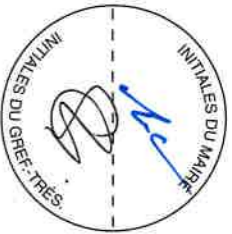
### 7. TRANSFERT DE CRÉDIT

Il est proposé par **monsieur René Malenfant**;

**QU'**un montant de 12 240, \$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
téléphone garage	# 0232000331	téléphone adm.	# 0213000331	9.00 \$
réception	# 0211000493	téléphone adm.	# 0213000331	17.00 \$
réception	# 0211000493	mutation	# 0213000414	5.00 \$
site web	# 0213000347	fournitures bureau	# 0213000670	322.00 \$





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 10. PAIEMENT DES CONGÉS MALADIES ET MOBILES POUR L'ANNÉE 2025

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita permet aux employés qui ont accumulé suffisamment d'ancienneté de prendre des congés payés pour raison de maladie ou personnelles;

**ATTENDU QU'**un employé qui possède trois ans et moins de cinq ans d'ancienneté a droit à 1 congé mobile par année, que pour celui qui a plus de 5 années d'ancienneté, il a droit à 2 congés mobiles payés par année;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita permet aux employés qui ont travaillé un certain nombre de semaines de prendre des congés de maladie payés;

**ATTENDU QUE** pour avoir droit à un congé maladie payé, l'employé doit avoir travaillé au moins 5 semaines et moins de 10 depuis le début de l'année. Pour avoir droit à deux congés maladies payés, l'employé doit avoir travaillé au moins 10 semaines et moins de 15 depuis le début de l'année. Pour avoir droit à trois congés maladies payés, l'employé doit avoir travaillé au moins 15 semaines et plus depuis le début de l'année;

**ATTENDU QUE** de tels congés ne peuvent être cumulés d'une année à l'autre et la portion des congés non utilisée au 31 décembre de chaque année est monnayable;

**ATTENDU QUE** les jours maladies et les congés mobiles non utilisés par les employés pour l'année 2025 représentent un montant de 4 851,20\$ excluant le pourcentage de vacances;

Il est proposé par **monsieur René Malenfant**;

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser la somme de 4 851,20\$ excluant le pourcentage de vacances aux employés admissibles pour les journées de maladies et les congés mobiles non utilisés pour l'année 2025.

**QUE** le versement des sommes dues aux employés soit versé à la période se finissant le 27 décembre 2025.

#### **Adoptée**

*Certificat de disponibilité de crédits*

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 4 851,20\$.  
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2025

**ATTENDU QUE** les employés de bureau municipal demandent au conseil municipal l'autorisation de fermer le bureau municipal à partir du mardi 23 décembre et ce jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 pour la période des fêtes;

Il est proposé par **madame France Gagnon**;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la fermeture du bureau municipal du mardi 23 décembre jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 inclusivement;

**QUE** l'information soit affichée dans la porte du bureau municipal afin d'en aviser la population.

#### **Adoptée**

### 12. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** les séances régulières de la municipalité de Sainte-Rita se tiennent habituellement les lundis à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita à 19 H 30;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

**QUE** les séances régulières se tiendront principalement les lundis;

**QUE** les séances débuteront à 19 H 30 à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2026 :

>Lundi 12 janvier	>Lundi 9 février	>Lundi 9 mars
>Mardi 7 avril	>Lundi 4 mai	>Lundi 8 juin

2025-12-08-06

2025-12-08-07

2025-12-08-08





No de résolution  
ou annotation  
2025-12-08-09

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 17. BUDGET

#### 17.1. ADOPTION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par **madame France Gagnon** et unanimement résolu par les conseillers;

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de verser aux employés municipaux de Sainte-Rita pour l'année 2026, une augmentation équivalente à 3% pour les classes 1 à 8 inclusivement de la politique salariale tel que soumis par madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière lors de la préparation du budget 2026;

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de modifier les échelons des classes 1 à 7 afin que les taux de chaque échelons reflètent équitablement les taux offerts dans les municipalités alentours et de même grossier dans le but de demeurer compétitif au niveau salarial;

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de contribuer au Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) des employés municipaux pour 1% du revenu brut pour l'année 2026;

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de contribuer à un programme de bonification des employés établi à 2% du salaire gagné aux cours de l'année 2025, payable en janvier 2026, le tout afin de contribuer à garder nos employés à l'emploi de notre municipalité le plus longtemps possible.

Adoptée

#### 17.2. ADOPTION DES DONS, ABBONNEMENTS ET COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et unanimement résolu par les conseillers;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent de verser les montants inscrits sur le document intitulé : Dons / Abonnements / Cotisations pour l'année 2026.

Adoptée

#### 17.3. DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2026

Il est proposé par **monsieur Jacques Gagnon**;

**QUE** la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2026 soit le lundi 22 décembre prochain à la salle de réunion du Centre Multifonctions situé au 5, rue de l'Église Ouest, Sainte-Rita à 18 H 30.

Adoptée

### 18. DOSSIER

#### 18.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Monsieur Aubin St-Pierre, 3<sup>ème</sup> opérateur à la voirie hiver, est maintenant en poste depuis le 1<sup>er</sup> décembre.
- Les horaires de fin de semaine sont réduits entre les 4 conducteurs de chasse-neige, ce qui permet un congé d'une fin de semaine sur 2 pour chacun.

#### 18.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien, les tests sont conformes aux exigences.

#### 18.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

- C.A. de la MRC le 5 novembre à Trois-Pistoles
- Conseil de la MRC le 19 novembre à Sainte-Françoise
- Rencontre du budget 2026 (quote-part) le 13 novembre avec madame Sergine Gagnon.
- AGA du comité du cimetièrre l'InÉRI TAge de Sainte-Rita le 2 décembre.

- Prochain C.A. le 4 février à Trois-Pistoles
- Prochain conseil le 10 décembre à Notre-Dame-des-Neiges

#### MUNICIPALITÉ :

- Participation au brunch de l'organisme CAPAB le 7 vendredi 7 novembre pour le lancement de leur calendrier 2026.

#### 18.4 COMITÉ DES LOISIRS

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil que :

- Le responsable de l'entretien de la patinoire sera Keven Turcolte pour une 3<sup>ème</sup> année.

08-10

2025-12-08-11



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- Une fête de Noël est en préparation d'ici la fin de décembre.

### **18.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORTOISE**

Monsieur Dany Quellet, responsable, informe les membres du conseil municipal que:

- La Bibliothèque est ouverte au public en tout temps ainsi que les mercredis en soirée
- Une animation en lecture pour Noël aura lieu pour les élèves de l'école

### **18.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON**

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien pour les locataires présents.

### **18.7 CORPORATION TOURISTIQUE**

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil que :

- Une rencontre post Festival aura lieu sous peu.
- L'AGA est à prévoir.

### **18.8 CUISINE COLLECTIVE**

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Un dernier atelier 2024 aura lieu le mardi 9 décembre.

### **18.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien pour le moment d'ici le congé des Fêtes.

### **18.10 JARDINS RITA DE CASCIA**

Monsieur François Belisle, représentant, étant absent, aucun retour ce mois-ci :

### **18.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE**

Monsieur Dany Quellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA a eu lieu la semaine dernière.
- Un projet de réfection de la clôture fera l'objet d'une demande de subvention.

## 19. VARIA

### **19.1. APPUI PROJET ACTES -PROJET RÉGIONAL EN COMPOSTAGE ET RÉCUPÉRATION CSFL (BASQUES ET TÉMISCOUATA)**

**ATTENDU QUE** plusieurs écoles de la MRC font face à des compressions budgétaires compromettant le maintien et le développement de leurs initiatives environnementales, notamment les volets recyclage et compostage;

**ATTENDU QUE** madame Melynda Bérubé, responsable du projet jeunesse ACTES à l'école des Moussaillons de Saint-Honoré-de-Témiscouata, a signalé des besoins urgents, dont l'achat de matériel essentiel à la poursuite du projet;

**ATTENDU QUE** des démarches ont été entreprises auprès de la MRC, laquelle a indiqué qu'un soutien financier pourrait être disponible par le **Fonds régions et ruralité -Volet 2 (FRR-2)**;

**ATTENDU QUE** la demande d'aide financière doit être appuyée officiellement par les municipalités de la MRC afin d'être déposée au nom de l'ensemble du territoire;

**ATTENDU QUE** le projet ACTES mobilise également la RIDT du Témiscouata, ainsi que d'autres partenaires scolaires et territoriaux, et vise un développement régional durable à moyen et long termes;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et résolu unanimement par les conseillers :

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita appuie la demande d'aide financière présentée dans le cadre du FRR-Volet2, visant à soutenir le projet ACTES pour les écoles situées sur le territoire de la MRC;

**QUE** la Municipalité reconnait l'importance d'encourager les initiatives environnementales en milieu scolaire et soutient la démarche de concertation régionale menée avec la RIDT, les écoles et la MRC;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmises à la MRC, à la RIDT du Témiscouata, ainsi qu'aux représentants du projets ACTES.

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

2025-12-08-13

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 19.2. DEMANDE DE PUBLICITÉ -FEUILLET PARISSIAL DU SECTEUR DES BELLES-VUES

**ATTENDU QUE** le Secteur pastoral des Belles-Vues nous invite à contribuer à ce que chaque foyer de notre communauté reçoive le feuillet paroissial pour la prochaine année;

**ATTENDU QUE** le montant demandé pour une publicité dans le feuillet paroissial du Secteur des Belles-Vues est de 35, \$ pour l'année 2026;

Il est proposé par **monsieur Jacques Gagnon** et résolu unanimement par les conseillers ;

**QUE** la demande de soutien au Secteur des Belles-Vues pour une publicité dans le feuillet paroissial soit acceptée et qu'un montant de 35, \$ soit versé.

Adoptée

### 20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions diverses proviennent des gens dans la salle.

### 21. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 20 l'ordre du jour étant épuisé;


Il est proposé par **monsieur Dany Quellet**;

**QUE** la présente séance soit close.

Adoptée

2025-12-08-14

Signé :

  
\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron**, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.